umc mag

le magazine
de votre mutuelle
n°13 juillet 2013

Mutuelles mode d'emploi

ACTU UMC

GÉNÉRALISATION DES CONTRATS SANTÉ OBLIGATOIRES EN ENTREPRISE p. 5

SOCIAL

ATELIERS DE PRÉVENTION UMC SOCIAL p. 7

EN PRATIQUE

PETIT LEXIQUE DE LA MUTUALITÉ p. 11

SOMMAIRE

ACTU UMC P. 3

- LA MUTUELLE UMC, PARTENAIRE DU PRIX DU ROMAN D'ENTREPRISE 2013
- OPTIMISATION DE LA RELATION ADHÉRENT
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013 DE LA MUTUELLE
- FIN DE LA CAMPAGNE DE RECOMMANDATION « OSONS ! »
- LA MUTUELLE UMC PROPOSE UNE ASSURANCE DEUX-ROUES AVEC LA MUTUELLE DES MOTARDS
- GÉNÉRALISATION DES CONTRATS SANTÉ OBLIGATOIRES EN ENTREPRISE
- MUTUELLE UMC ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
- RETOUR SUR L'ÉVÉNEMENT DU CJD DU MANS
- LABELS D'EXCELLENCE 2013
- LA MUTUELLE UMC PARTENAIRE DE LA MONTÉE DE L'AUBISQUE 2013
- CONGÉS D'ÉTÉ DE VOS POINTS D'ACCUEIL
- LA MUTUELLE UMC ET LA MUTUELLE CYBÈLE SOLIDARITÉ, SPONSORS ET PARTENAIRES DE SPORTIFS
- ATELIER DE PRÉVENTION UMC SOCIAL

SOCIAL P. 7

- LA MUTUELLE UMC ET LA MUTUELLE CYBÈLE SOLIDARITÉ, SPONSORS ET PARTENAIRES DE SPORTIFS
- ATELIERS DE PRÉVENTION UMC SOCIAL

DOSSIER P. 8

- MUTUELLES : MODE D'EMPLOI

EXPRESSION P. 10

- ENTRETIEN AVEC UN ADHÉRENT UMC, GILBERT LOBIAUX
- PAROLES D'ADHÉRENTS UMC

EN PRATIQUE P. 11

- PETIT LEXIQUE DE LA MUTUALITÉ

BON À SAVOIR P. 12

- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Mutuelle UMC
Mutuelle soumise aux dispositions
du livre II du Code de la mutualité
Immatriculée au répertoire Sirène
sous le n°SIREN 529 168 007
Siège social : 35 rue Saint-Sabin 75011 Paris
Adresse postale 35 RUE SAINT SABIN
75534 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01 49 29 49 29
www.mutuelle-umc.fr
Revue quadrimestrielle
Abonnement annuel : 3,05 €
Directeur de la publication
Jean-Claude Frey
Directeur de la rédaction
Emmanuel Vurcke
Rédactrice en chef
Emmanuelle Giorgi
e.giorgi@mutuelle-umc.fr
ISSN 2108-3681

Rédacteurs
Emmanuelle Giorgi, Alix Delbos
et Justine Gastault
Ont collaboré à ce numéro :
Cahina Outahar, Leïla Hader-Soreil,
Géraldine Duval, Régis Courmont
et Cécile Adam
Réalisation
Léo Raymond
Impression
Imprimerie de Navarre
Crédits photos
UMC - Thinkstock
Tirage 100 000 exemplaires
sur papier 100 % recyclé

ÉDITO

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le Groupe UMC a, depuis sa naissance, prôné et su préserver ce principe majeur de solidarité, qui constitue au profit des adhérents un potentiel commun et partagé.
Pour autant, le paysage mutualiste a sensiblement changé, et l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, induisant la généralisation des contrats collectifs obligatoires de complémentaire santé dans toutes les entreprises, va encore et profondément bouleverser ce paysage et accentuer les atteintes portées depuis quelques années aux principes fondamentaux du mouvement mutualiste.
Si l'on veut préserver dans notre pays une large solidarité pour l'accès aux soins, il est temps aujourd'hui de « rebattre les cartes » et d'ouvrir une réflexion sérieuse sur une reconfiguration de notre positionnement en qualité d'acteur de la santé.
Dans un paysage recomposé, la mutualité devra, parce qu'elle peut légitimement revendiquer sa capacité à servir l'intérêt collectif et social, s'attacher prioritairement à défendre les fondamentaux d'une société plus juste et plus solidaire.
Toute époque a sa part d'intérêts privés au détriment de l'intérêt général, et il se trouve toujours quelqu'un pour instruire et moraliser un concept réducteur plutôt que de lui donner au contraire une dimension collective, universelle. L'Histoire est chargée d'exemples… mais elle témoigne aussi des luttes engagées avec succès pour redonner à chaque fois la place qu'il convient au droit et à l'égalité pour tous, y compris dans le domaine de l'accès aux soins, de la santé.
Rien, en effet, n'est plus important que la continuité de nos engagements envers nos adhérents ! Il est donc essentiel de construire un avenir qui permettra de répondre positivement à leurs besoins et à leurs attentes.

Ensemble, faisons en sorte que le futur ait encore de l'avenir, avec les moyens et les occasions qui sont les nôtres !

Jean-Claude Frey,
Président de la Mutuelle UMC

LA MUTUELLE UMC, PARTENAIRE DU PRIX DU ROMAN D'ENTREPRISE 2013

Le 19 mars 2013, s'est déroulée la 4ème édition du Prix du roman d'entreprise. Initié par les cabinets Technologia et Place de la Médiation, l'événement récompense les ouvrages traitant de l'entreprise et du monde du travail, son objectif étant de promouvoir la nouvelle veine littéraire du roman d'entreprise. La Mutuelle UMC a été sollicitée pour devenir partenaire de cette manifestation.
La gagnante de cette année est Aude Walker, récompensée pour son livre Un homme jetable (éditions du Moteur). Désignée par 15 personnalités du monde du travail et de la littérature, Aude s'est vue remettre le prix par M. Michel Sapin, Ministre du travail.
S'en est suivi un débat sur le thème «comment passer de la prévention des risques psychosociaux à la promotion de la qualité de vie au travail ?», c'est-à-dire sur l'importance de remettre l'humain au cœur des préoccupations de l'entreprise, en démontrant qu'une vie professionnelle de qualité est possible et génératrice de mieux-être.

Un homme jetable, Aude Walker, Les éditions du Moteur

OPTIMISATION DE LA RELATION ADHÉRENT

Pour améliorer la qualité de service aux adhérents, la mutuelle a décidé d'externaliser la prise en charge des appels téléphoniques entrants de premier niveau. Au-delà de ce niveau de réponse, les appels seront redirigés vers un service d'experts.
La mise en œuvre de cette décision est planifiée pour la fin du premier semestre 2013.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013 DE LA MUTUELLE

JUIN 27

Temps fort de votre mutuelle, l'Assemblée générale s'est tenue cette année le 27 juin.
Retrouvez un numéro spécial sur l'événement à la rentrée…

FIN DE LA CAMPAGNE DE RECOMMANDATION « OSONS ! »

Débutée fin 2011, la campagne de recommandation « OSONS ! » a permis de récolter 550 € au profit de la Fondation de l'Avenir. Cette association, adhérente et partenaire de la Mutuelle UMC, encourage et soutient la recherche médicale appliquée grâce à la générosité de ses donateurs et de ses partenaires.
Nous remercions vivement Madame Nadia BEAUMEL, Monsieur Guillaume BOUDIN-LESTIENNE, Monsieur Saab BELAIB et Monsieur Pierre MOUGET d'avoir contribué à cette opération.

Pour en savoir plus sur la Fondation de l'Avenir :
www.fondationdelavenir.org

LES OPTICIENS MUTUALISTES
PACK Ray-Ban
1 monture + 2 verres correcteurs
PUBLICITÉ
à partir de 139€
Découvrez l'univers légendaire
de Ray-Ban® dans nos centres mutualistes
Juvisy-sur-Orge (91)
43 Grande Rue
Tél. : 01 69 21 13 30
Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30
et de 14h30 à 19h
Paris 11ème
68 boulevard Beaumarchais
Tél. : 01 43 55 63 73
Le lundi de 13h à 18h30 - Du mardi au samedi de 9h30 à 19h
Possibilité de demande de rendez-vous

La Mutuelle UMC propose une assurance deux-roues avec la Mutuelle des Motards

Vous ou l'un de vos proches recherchez une assurance pour votre deux-roues ?

Vous êtes soucieux de votre protection et de celle de votre passager ?

mutuelle des motards

La Mutuelle UMC a mis en place un partenariat avec la Mutuelle des Motards.
Créée par et pour les motards, la Mutuelle des Motards s'est imposée comme la référence de l'assurance deux-roues en axant ses actions et ses produits sur l'amélioration permanente de la protection des conducteurs de deux-roues.

Pour obtenir un devis personnalisé, n'hésitez pas à nous retourner le coupon ci-dessous :

À retourner à :

Mutuelle UMC - Agence Paris
Assurance 2 roues
35 RUE SAINT SABIN
75534 PARIS CEDEX 11

Numéro d'adhérent : .....
Civilité : ..... Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél. : ..... Tél. portable : .....
Email : .....

☐ Je souhaite être contacté(e) pour un devis assurance deux-roues personnalisé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en vous adressant à la Mutuelle UMC - 35 RUE SAINT SABIN - 75534 PARIS CEDEX 11.

Mutuelle des Motards : Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances.

GÉNÉRALISATION DES CONTRATS SANTÉ OBLIGATOIRES EN ENTREPRISE

L'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 annonce, dans son article 1, un véritable bouleversement de la couverture santé de tous les salariés du secteur privé en instaurant une extension des contrats groupe de complémentaire santé par accords de branches. Cela peut, certes, constituer un avantage immédiat pour tous ceux (environ 400 000 salariés) qui n'ont pas de couverture santé, mais néanmoins, cela annonce une réforme systémique de grande ampleur du système de santé français.
Ceci s'inscrit en fait et sans nul doute dans un processus de transformation de l'organisation de la protection sociale, engagé depuis maintenant une vingtaine d'années avec différentes réformes et lois successives.
Nous passons d'un seul niveau de couverture obligatoire, celui de l'Assurance maladie permettant de garantir des droits identiques pour tous, à deux niveaux obligatoires dont le second (instauré par l'ANI) sera variable en fonction de la situation des personnes (salariées ou pas) et des branches professionnelles des entreprises.
D'un système fondé sur la solidarité intergénérationnelle, interprofessionnelle, entre malades et bien portants, l'ANI organise, uniquement pour ceux qui ont un emploi, une autre forme de solidarité, celle de la branche, de la corporation, laissant à l'écart jeunes, chômeurs, retraités.

Cet accord va avoir un impact certain et important pour les mutuelles : il faut s'attendre à une «guerre concurrentielle» entre les différents opérateurs pour être retenus dans les négociations de branches, alors que les mutuelles ne sont justement pas dans une logique commerciale ou marchande !
Les mutuelles vont être aussi affectées par la démutualisation d'adhérents individuels actifs, qui devront obligatoirement basculer sur les contrats collectifs de leurs entreprises.
On peut donc estimer en l'état que cet accord « ANI » va accélérer tant la disparition de mutuelles de petite, et peut-être moyenne, taille, que de nouveaux et nombreux regroupements ou concentrations.

Notre mutuelle est bien sûr concernée et travaille activement à la construction de solutions qui permettront de faire face à ces mouvements, tout en continuant à œuvrer pour traiter d'autres problèmes connus et importants que sont, par exemple, l'accès aux soins pour tous, la régulation des dépenses de santé…

MUTUELLE UMC ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Dans un objectif de développement durable (protection de l'environnement) et de réalisation d'économies de frais de gestion, votre mutuelle a mis en place un certain nombre de mesures simples et immédiates.
En interne, elle a supprimé les impressions couleur.
Autre mesure, vos relevés de remboursements, édités en noir et blanc depuis peu, vous seront désormais adressés toutes les douze semaines au lieu d'une fois par mois. Si vous souhaitez être informés de manière plus fréquente de vos remboursements de frais de santé, vous avez la possibilité de choisir de recevoir vos relevés de prestations par mail. Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre dans votre espace adhérents sécurisé et de suivre la procédure indiquée ci-dessous.

À noter : vos décomptes sont visualisables à tout moment dans votre espace adhérents.

Simple, rapide, pratique et économique… Optez pour les relevés de prestations par mail !

1 Accédez à votre espace personnel.

2 Saisissez votre identifiant et votre mot de passe (indiqués sur vos relevés de prestations) et choisissez votre profil.

3 Dans votre espace, rubrique Services, cliquez sur Relevés de prestation par courriel

RETOUR SUR L'ÉVÉNEMENT DU CJD* DU MANS

Organisée le 25 mars dernier, la rencontre a eu pour thème «Vie Professionnelle, Vie Privée» ; un sujet faisant régulièrement l'objet d'études par Technologia avec le concours de la Mutuelle UMC.
Des jeux autour d'un questionnaire ont animé cet événement réunissant une soixantaine de personnes. Cette rencontre a ainsi permis à la Mutuelle UMC de créer du lien et d'accroître sa notoriété auprès d'entreprises locales.

Jean-Claude Delgènes, Directeur général de Technologia, Jean-Claude Frey, et Cécile Bonneaud, Responsable agence UMC du Mans

* Le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) est un mouvement crée en 1938 de jeunes dirigeants, représentatifs du tissu économique et qui défendent l'idée d'un libéralisme responsable. Il rassemble aujourd'hui 3 400 chefs d'entreprise et cadres dirigeants. (Source : http://www.jeunesdirigeants.fr)

LABELS D'EXCELLENCE 2013

Après 3 Labels d'excellence et un trophée innovation reçus entre 2009 et 2012, le Groupe UMC a de nouveau été récompensé, pour ses gammes Cybelia et Cybelia Territoriale (gammes santé et prévoyance réservées aux fonctionnaires et agents des services publics), par le Label d'excellence 2013 des Dossiers de l'épargne (Guide santé 2013).

Ce label est décerné aux meilleurs contrats d'assurance du marché et vient souligner le haut niveau de qualité des garanties Cybelia.

En 2012, les garanties de la gamme Cybelia Territoriale ont également été labellisées. À ce titre, elles sont éligibles à la participation employeur conformément au décret 2011-1474.

LA MUTUELLE UMC PARTENAIRE DE LA MONTÉE DE L'AUBISQUE 2013

Comme les années précédentes, l'équipe de la Mutuelle UMC s'échauffe…
Oui, il est important de se préparer pour la Montée de l'Aubisque 2013, étape cruciale du Challenge d'Ossau.
Au programme : 18,7 km à la marche ou en courant, une dénivellation de 1 190 m.

Le 25 août prochain, nos têtes brûleront sous la chaleur du soleil des Pyrénées, et nous serons présents, en tant que sponsor, pour faire rimer sport et santé avec Mutuelle UMC !

CONGÉS D'ÉTÉ DE VOS POINTS D'ACCUEIL

Agence de Paris
Agence de Toulouse
Agence de Troyes
Agence de Talence
- Pas de fermeture, horaires habituels

Agence de Vesoul
- Fermée du 29 juillet au 19 août

Agence du Mans
- Fermée du 5 au 16 août

Agence d'Orléans
- Fermée du 12 au 23 août

Agence de Rouen
- Fermée du 8 au 19 août

Agence de Marseille
- Fermée du 2 au 19 septembre

Les centres Audition Mutualiste
Fermés du 1er au 31 août
En juillet, les centres Audition Mutualiste vous reçoivent :
- Paris : le samedi de 9h30 à 18h et sur rendez-vous le reste de la semaine
- Cachan : mardi et mercredi de 9h30 à 18h et sur rendez-vous les autres jours de la semaine

Les Opticiens Mutualistes
- Juvisy : horaires habituels
- Paris : horaires d'ouverture en juillet et en août : lundi de 13h à 18h, et du mardi au samedi, de 10h à 18h30

LA MUTUELLE UMC ET LA MUTUELLE CYBÈLE SOLIDARITÉ, SPONSORS ET PARTENAIRES DE SPORTIFS

Depuis plusieurs années, la Mutuelle UMC et son partenaire, la mutuelle Cybèle Solidarité, soutiennent de nombreux sportifs. Le 23 avril dernier, un partenariat a été signé, dans ce cadre, avec Maxime VALET, compétiteur d'escrime et Président de l'association HOPE (Handisport Objectif Paralympique Escrime), à l'occasion des rencontres internationales de qualification pour les Jeux Olympiques de Rio en 2016. L'occasion de revenir sur les partenariats sportifs de la mutuelle…

Depuis 2009, la Mutuelle UMC est partenaire de Nicolas Loussalez, skieur assis et membre de l'équipe de France de ski handisport. Cette même année, il fut sacré champion de France de géant et de super-géant.

Toujours en montagne, la Mutuelle UMC et Cybèle Solidarité sponsorisent Daniel Chomette, l'un des pionniers en Isère de traîneau à chiens. En février 2013, il devient vice-champion du monde et d'Europe, respectivement aux championnats de vitesse à Neukirchen, et aux championnats d'Europe de mi-distance à Innerkrems, en Autriche.

ATELIERS DE PRÉVENTION UMC SOCIAL

	Avec Siel Bleu, prévenez les chutes !	Formation premiers secours pour les aidants
Public	Plus de 65 ans	Aidant vivant avec une personne dépendante
Objectifs	Travailler l'équilibre et prévenir le risque de chute	Gérer les situations d'urgence et acquérir les techniques de mobilisation
Dates	12 séances consécutives d'une heure par semaine, les lundis et jeudis, à compter du 16 septembre 2013	4 demi-journées, à partir du 4 septembre ou du 6 novembre 2013
Lieu	Paris XIème ou XVème	Paris XIème
Coût	Participation de 24 € pour les 12 séances	Gratuit + financement possible de l'aide à domicile

Pour plus d'informations et/ou pour vous inscrire, contactez le Secrétariat de l'UMC SOCIAL : 01 49 29 49 17

Mutuelles mode d'emploi

"Tout le monde parle des mutuelles. Très bien, mais c'est quoi exactement une mutuelle ?"

LE COEUR DE MÉTIER D'UNE MUTUELLE, C'EST LA SANTÉ !

- Une mutuelle vous protège, vous et votre famille. Elle prend en charge vos dépenses de santé.

55% des soins courants* sont remboursés par la Sécurité sociale

45% des soins courants* ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale mais peuvent être pris en charge par une mutuelle**

- Une mutuelle vous informe en amont de la maladie.

3000 actions de prévention et de promotion de la santé sont réalisées chaque année par les mutuelles, partout en France, tout particulièrement pour maintenir l'autonomie des personnes, prévenir les maladies chroniques et améliorer la santé des jeunes.

- Une mutuelle met à votre disposition des services de qualité.

2500 services de soins et d'accompagnement mutualistes sont accessibles sur tout le territoire avec une seule règle : garantir des soins de qualité au meilleur coût.

"Ici, nous avons une approche pluridisciplinaire des pathologies. Cela garantit une prise en charge complète et coordonnée du patient. Les consultations sont toutes en secteur 1 (sans dépassement d'honoraires), ce qui répond à un vrai besoin des personnes qui viennent chez nous."

Paul, médecin dans un centre de santé mutualiste

- La mission d'une mutuelle est simple :

GARANTIR À TOUS L'ACCES À DES SOINS DE QUALITÉ
Un objectif : diminuer vos restes à charge

→ Limiter les dépassements d'honoraires

Grâce à des accords passés entre les mutuelles et les professionnels de santé, une économie de 50 euros peut être réalisée en moyenne sur l'achat d'une paire de lunettes dans un réseau d'opticiens conventionnés, soit -30% sur le reste à charge habituellement constaté.

→ Maintenir une action sociale

100 millions d'euros : c'est ce que les mutuelles consacrent chaque année pour permettre aux personnes en difficulté de continuer à se soigner.

→ Généraliser le tiers payant

Les mutuelles ont inventé le tiers payant dans les pharmacies. Elles travaillent à le généraliser aux autres professionnels de santé pour permettre de ne pas faire l'avance des frais de santé.

* médecin, médicaments, analyses...
** dans le cadre du parcours de soins, hors participation forfaitaire et sous conditions pour les dépassements d'honoraires.

Source : FNMF juin 2013

SOLIDARITÉ, DÉMOCRATIE ET TRANSPARENCE

Nous n'avons pas attendu que ce soit à la mode pour être transparents.
Les mutuelles sont à but non lucratif : leurs « frais de gestion » servent uniquement à la protection santé des adhérents (gestion du tiers payant, démarches contractuelles avec les professionnels de santé, prévention…).

Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires !
Leurs excédents sont utilisés au profit des adhérents, et les principales décisions sont prises par les adhérents eux-mêmes, lors de l'Assemblée générale.

Sébastien, adhérent mutualiste

« J'ai adhéré à ma mutuelle parce que j'y ai rencontré des gens extraordinaires, qui véhiculaient des valeurs de partage, d'entraide, de vrais militants. Le monde mutualiste me semble constituer un des derniers bastions d'un modèle citoyen qui n'est pas tourné vers le profit à tous prix. En tant qu'adhérent, je peux voter pour influencer les choix de ma mutuelle en matière de santé. »

ET CÔTÉ GOUVERNANCE…

La gouvernance des mutuelles repose sur une communauté d'élus, dont les grands événements démocratiques rythment le pilotage des organisations.

Les Administrateurs sont choisis pour leur adhésion militante à des valeurs éthiques et démocratiques et leur proximité vis-à-vis des adhérents, qui se situent au cœur de l'identité mutualiste.

Les principaux organes de gouvernance des mutuelles sont :

- L'Assemblée générale, instance décisionnelle majeure. C'est elle qui constitue la mutuelle, qui élit les Administrateurs, ou encore, qui se réunit de façon extraordinaire lorsque des décisions exceptionnelles l'exigent.
- Le Conseil d'administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée générale parmi les adhérents.
- Le Président et le Bureau : ses membres sont élus par le Conseil d'administration. Leurs responsabilités sont définies dans les Statuts des mutuelles.

SANS MUTUELLE,
LA SÉCU NE SUFFIT PLUS.
C'EST POURQUOI NOUS NOUS BATTONS POUR QU'IL SOIT DE NOUVEAU POSSIBLE DE GARANTIR À CHACUN UNE VRAIE PROTECTION SOCIALE, REPOSANT SUR LA SÉCU ET LES MUTUELLES.

La Mutualité française rassemble 500 mutuelles santé.
Elle protège 38 millions de personnes.
Elle gère 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes.

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

ENTRETIEN AVEC UN ADHÉRENT UMC

Gilbert Lobiaux est adhérent de la Mutuelle UMC depuis 1986.
Il a accepté de témoigner dans l'UMC Mag pour partager ses « bonnes pratiques » en matière de frais de santé. Pour aider le service mutualiste et favoriser la baisse de sa consommation de frais de santé, M. Lobiaux négocie…

Monsieur Lobiaux, pour quelles raisons avez-vous choisi de négocier avec les professionnels de santé ?

La négociation, c'est dans ma nature. Mais je le fais d'autant plus volontiers avec les professionnels de santé que je considère qu'ils profitent réellement des mutuelles pour mieux se rémunérer : ils pratiquent, notamment, à mon goût, bien trop de dépassements d'honoraires…
C'est également dans l'intérêt de la mutuelle et de ses adhérents que je négocie, car si l'on réussit à diminuer les dépenses de santé, les cotisations de la mutuelle pourront elles aussi baisser. C'est un comportement que tout le monde devrait adopter !

Cette démarche est-elle selon vous applicable avec tous les spécialistes ?

Cette démarche fonctionne avec tous les spécialistes, y compris les opticiens ! La dernière négociation que j'ai réalisée concernait une opération chirurgicale (une hernie). Le spécialiste était à 100 % de dépassement d'honoraires ; grâce à la négociation, j'ai réussi à descendre à 50 %.

Quel est le principal argument que vous utilisez dans vos négociations ?

Mes arguments pour faire passer la négociation ?
Je suis retraité et je n'ai pas les moyens de cotiser pour une mutuelle «haut-de-gamme». Je joue sur leur sens du devoir. Qu'ils soient réels ou non, ces arguments « fonctionnent » et permettent de faire baisser les coûts.
Il est important de savoir que les frais de santé sont négociables ; cela amoindrit les coûts pour la Mutuelle UMC et, par voie de conséquence, pour nous, ses adhérents.

PAROLES D'ADHÉRENTS UMC

Vous avez été nombreux à nous transmettre vos messages pour enrichir notre nouvelle rubrique « courrier des lecteurs de l'UMC Mag ». En voici quelques uns.

« Votre magazine n°12 de février 2013 affiche en page de couverture le slogan « À votre service ! ». Je pense que ce titre aurait plutôt dû être « A votre service, région parisienne ! ».

En effet, nous pouvons lire :
-assistance pour les actes de la vie quotidienne : Paris ou proche banlieue ;
-équipe spécialisée Alzheimer : Paris 11ème ;
-service de soins infirmiers à domicile : Paris 11ème ;
-centres d'optique et d'audition : Paris 11ème, Juvisy-sur-Orge (91) et Cachan (94)…
Cela fait quand même beaucoup de services auxquels les provinciaux n'ont pas accès…

Alain C., Nîmes (30)

Réponse de votre mutuelle : ce constat s'explique par l'histoire des mutuelles composant le Groupe UMC, majoritairement implantées en Ile-de-France, et par la dispersion des adhérents sur le territoire national (40 % des adhérents UMC résident en Ile-de-France).

Notre objectif, à très court terme, est d'y remédier et nous y travaillons. L'un des axes de travail a été de se rapprocher d'autres mutuelles implantées en régions pour proposer, par leur biais, des activités en province. Un second axe consiste à développer des partenariats avec des acteurs implantés partout en France (réseau UNA, Croix-Rouge française...).
Nous ne manquerons pas de vous informer dès que nos actions auront porté leurs fruits.

« De retour de l'hôpital après une lourde opération, j'ai lu avec intérêt la rubrique « assistance à domicile » d'UMC Mag de février 2013. Ne pouvant pas encore faire d'effort physique, même léger, j'ai rêvé que ce service pourrait m'aider à mon domicile. Las ! On veut bien m'aider pour plier mes chaussettes et repasser mon linge, voire passer l'aspirateur, mais pour demander à tondre la pelouse de mon petit bout de jardin : c'est exclu ! Il est vrai que dans les esprits : cette tâche est plutôt réservée aux hommes. Ils ont probablement moins besoin d'être aidés !... »

Xavier B.

Réponse de votre mutuelle : effectivement, l'assistance à domicile intervient uniquement sur les aides à la vie quotidienne et il est vrai que l'entretien d'espaces verts (quelle que soit leur taille) ne rentre pas dans ce cadre. Ces limites sont posées essentiellement pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, ces travaux peuvent être confiés à des associations intermédiaires, y compris de façon ponctuelle, et faire l'objet d'une réduction d'impôt. Nous espérons que vous retrouverez vite votre autonomie et vous souhaitons un prompt rétablissement.

Envoyez-nous vos courriers à l'adresse :

MUTUELLE UMC – SCII
35 RUE SAINT SABIN
75534 PARIS CEDEX 11

ou adressez un mail à :
umcmag@mutuelle-umc.fr

PETIT LEXIQUE DE LA MUTUALITÉ

A

Adhérent : toute personne physique ou morale, qui adhère à la mutuelle et qui paye ses cotisations.

Assemblée générale : composée des représentants élus par les adhérents, elle décide des modifications des statuts, activités exercées, montants ou taux de cotisations, prestations offertes, ainsi que du contenu du règlement mutualiste.

Ayants droit : membres de la famille de l'adhérent, inscris sur son contrat. Ce peut être le conjoint, le concubin notoirement déclaré, le co-signataire d'un PACS, les enfants ou les ascendants à charge au sens de la Sécurité sociale.

B

Bénéficiaire : personne pouvant prétendre au remboursement des frais médicaux ou des prestations (l'adhérent lui-même et les ayants droit inscrits).

C

Code de la mutualité : texte régissant les obligations de la mutuelle envers les adhérents et les autorités de tutelle. C'est un cadre juridique qui permet aux mutuelles d'assurer pleinement le rôle d'acteur de la protection sociale solidaire.

Cotisation : montant dû par l'adhérent, en contrepartie du bénéfice des garanties et des éventuels services associés proposés par l'organisme d'assurance.

D

Date d'effet de la garantie : date à partir de laquelle l'adhérent et ses ayants droit sont garantis (protégés).

G

Garantie : obligation de remboursement ou de prestations imposée par un contrat à l'assureur en cas de réalisation du risque envisagé (risques : maladie, décès, invalidité, accident…).

I

Institutions de prévoyance : ce sont des organismes paritaires à but non lucratif relevant du Code de la Sécurité sociale, et offrant à leurs bénéficiaires des garanties en matière de maladie, d'accident ou de décès.

M

*Mutualité : ce terme désigne l'ensemble des mutuelles et des organismes mutualistes régis par le Code de la mutualité. Les mutuelles proposent des prestations de protection sociale en cas de maladie, arrêt de travail, etc. La quasi-totalité adhère à la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF). On parle de mutualisme pour définir la philosophie et les valeurs de solidarité défendues par ce mouvement.

Mutuelle : organisme à but non lucratif régi par le Code de la mutualité, qui par le biais d'une cotisation, fait bénéficier ses adhérents de prestations.

R

Règlements mutualistes : ils définissent les règles et le fonctionnement des instances de la mutuelle, ainsi qu'un certain nombre de mentions obligatoires. Pour toute modification, c'est l'Assemblée générale de la mutuelle qui est souveraine.

S

Statuts : ils définissent les règles et le fonctionnement des instances de la mutuelle, ainsi qu'un certain nombre de mentions obligatoires. Pour toute modification, c'est l'Assemblée générale de la mutuelle qui est souveraine.

Mutex Capital Obsèques

MUTEX

Penser sereinement à vos obsèques, c'est profiter encore plus de la vie !

Avec Mutex Capital Obsèques, vous pouvez transmettre un capital à vos proches ou financer par avance tout ou partie de vos obsèques et éviter ainsi une dépense importante à ceux que vous aimez. Mutex Capital Obsèques assure votre tranquillité d'esprit et celle de votre entourage.*

☐ *Oui*, je souhaite en savoir plus sur Mutex Capital Obsèques

☐ M. ☐ Mme
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél. : ..... Portable : .....
E-mail : .....
Code Action : 2013114 C

mutuelle umc

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

* Le montant total de vos cotisations peut, le cas échéant et compte tenu de l'espérance de vie, dépasser à terme le montant du capital garanti. Les bénéficiaires n'ont pas l'obligation d'affecter le capital garanti au règlement des frais d'obsèques.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Face à l'essor du numérique, à la multiplication des échanges dématérialisés de documents qui contiennent, pour certains, nombre d'informations personnelles, à l'heure où, dès l'âge de 8 ans, les enfants sont sur les réseaux sociaux [1], la protection de la vie privée et des données personnelles[2] constitue une préoccupation majeure de la société française… et de votre mutuelle.

C'est pourquoi, alors que la désignation d'un Correspondant informatique et libertés (CIL) est actuellement optionnelle, votre mutuelle, convaincue de la nécessité de poursuivre une démarche protectrice de la vie privée de ses adhérents, s'est d'ores et déjà dotée d'un CIL.

Sa mission ? S'assurer de la conformité permanente des traitements[3] de l'organisme à la réglementation Informatique et Libertés et veiller au respect des droits des personnes dont les données sont traitées.
Interlocuteur privilégié de la CNIL[4] au sein de votre mutuelle, il pourra également vous informer sur vos droits et vous conseiller pour rester net… sur le net.

Les données personnelles dont votre mutuelle dispose sont destinées à assurer la gestion et le suivi des garanties dont vous et vos ayants droit bénéficiez. Ces informations sont destinées aux entités du Groupe UMC et à tous tiers autorisés. Elles peuvent être transmises à des partenaires à des fins de prospection commerciale. Vous disposez, ainsi que vos ayants droit, d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès et de communication, d'un droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à :

Mutuelle UMC - Correspondante Informatique et Libertés
35 RUE SAINT SABIN
75534 PARIS CEDEX 11
ou contact.cil@mutuelle-umc.fr

[1] Source : Guide pratique CNIL – Les jeunes et les réseaux sociaux

[2] Données personnelles : tout ce qui permet d'identifier directement (nom, prénom, photo) ou indirectement (N° de Sécurité sociale, lieu et date de naissance, identifiant national élevé (INE) …) une personne. Elles incluent également les données médicales (radios, compte rendus d'opération, groupe sanguin) et génétiques (ADN) ainsi que toutes les caractéristiques biométriques (empreintes digitales, iris, rétine, voix …).

[3] Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

[4] CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Créée en janvier 1978, cette institution indépendante veille au respect de la vie privée et des droits de chacun dans le « monde numérique » : informatique, vidéosurveillance, internet…

Comment recevoir des informations sur Mutex Capital Obsèques ?

1 Remplissez le coupon au verso

2 Envoyez-le à :

MUTUELLE UMC
A L'ATTENTION DE CÉCILE ADAM
35 RUE SAINT SABIN
75534 PARIS CEDEX 11

Mutuelle UMC
35 rue Saint-Sabin - 75011 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 529 168 007. Les informations vous concernant sont destinées à votre mutuelle ainsi qu'à Mutex. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en vous adressant à Mutex ou à la Mutuelle UMC.

Assureur des garanties
MUTEX - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 31 978 110 euros. Entreprise régie par le Code des assurances RCS Nanterre 529 219 040. Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex